

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 17 AVRIL 2026

Afférents au Comité syndical	180
En exercice	180
Dont collège des affaires communes	180
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	30
Date de la convocation	
13 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six

et le dix-sept avril

à 9h00, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Le Comité Syndical du 10 avril 2026, régulièrement convoqué par courrier du 27 mars 2026 n'ayant atteint le quorum, celui-ci a été à nouveau convoqué pour le vendredi 17 avril 2026 conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de délibérer sur l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 18, collège assainissement non collectif : 12, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 07. Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00.

Date d'affichage

13 avril 2026

Monsieur DANJOU Dominique est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**AFFECTATION DES
RESULTATS DE
L'EXERCICE 2025
DU BUDGET REGIE
ASSAINISSEMENT****VOTE :**

POUR : 13
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2026-05**après dépôt en Sous-
Préfecture

Le :20 avril 2026

et publication ou
notification

Du 20 avril 2026

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M 49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget annexe assainissement (63903) pour l'exercice 2025,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation de l'excédent reporté au compte 002, pour 47 271,59 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président
Jean-Pol RICHELET**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 008-240800912-20260417-C202605-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

COMITE SYNDICAL du 17 avril 2026 : Délibération n° 2026-05 portant affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget régie assainissement (63903)

ANNEXE

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 008-240800912-20260417-C202605-DE

SSE BUDGET SPA(63903)

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	672 744,47 €
	Dotation aux amortissement	77 313,90 €
	TOTAL	750 058,37 €
	RECETTES	576 006,16 €
	Resultat de clôture exercice 2024	221 323,80 €
	TOTAL	797 329,96 €
	EXCEDENT	47 271,59 €
	DEFICIT	
	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	194 070,96 €
	Déficit clôture exercice 2024	- €
	TOTAL	194 070,96 €
	RECETTES	192 037,25 €
	Excedent clôture exercice 2024	1 179,85 €
	Excédent de fonction. Capitalisé	- €
	Opération d'ordre : dotation aux amortissements	77 313,90 €
	TOTAL	270 531,00 €
RI 001	EXCEDENT	76 460,04 €
	DEFICIT	
	Restes à réaliser en dépenses	92 300,00 €
	Restes à réaliser en recettes	122 900,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE	154 331,63 €
	AFFECTATION DU RESULTAT	
RF 002	AFFECTATION DU RESULTAT	47 271,59 €
RI 1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER	- €
	POUR INFORMATION	
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR	107 060,04 €